

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du **patrimoine**, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1 € de don au patrimoine = 21 € de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Centre-Val de Loire
23, avenue de la Libération
45000 ORLÉANS
02 38 24 34 21
centrevaldeloire@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur

Pour tout envoi de dons :

FONDATION DU PATRIMOINE
Délégation Centre-Val de Loire
BP 70289
75867 PDC PARIS 18



COMMUNE DE VENDÔME

Parc Ronsard
41100 VENDÔME
02 54 89 41 86
www.vendome.eu

► Nos partenaires



Document imprimé avec le concours du Crédit Agricole Val de France



► Je donne !

Pour la restauration de

L'ARCHE DES GRANDS PRÉS SUR LE LOIR, DITE «PORTE D'EAU» à Vendôme



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Fondation du patrimoine - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Participez à la restauration de l'arche des Grands-Prés de Vendôme

◆◆ LE PROJET : SAUVERGARDER UNE ARCHE MÉDIÉVALE

Contribuez à la préservation de l'Arche des Grands-Prés, surnommée la « Porte d'eau », l'un des rares témoins des fortifications médiévales de Vendôme, inscrite aux Monuments historiques. Érigée entre le XIII^e et le XV^e siècles, elle témoigne de l'histoire militaire et urbaine de la ville. Située sur les bords du Loir, elle souffre aujourd'hui d'une dégradation avancée de ses structures : mâchicoulis, chemin de ronde et couronnement de la tour sud nécessitent une intervention.

Votre soutien permettra à la commune de restaurer la maçonnerie, d'assurer l'étanchéité et de retirer les installations provisoires mises en place pour la sécuriser. Ces travaux garantiront la transmission de ce site remarquable et renforceront le charme du centre ancien.

◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE : UN TÉMOIN FORTIFIÉ AU BORD DU LOIR

La Porte d'eau, vestige défensif majeur, contrôlait autrefois l'accès par le Loir, à Vendôme. Seule subsiste aujourd'hui l'une des deux tours d'origine, qui conserve encore ses impressionnantes dispositifs de défense du XV^e siècle.

Intégrée au paysage emblématique du Loir, elle fait partie du circuit « Vendôme, ville d'eau et de lumières » et attire de

nombreux curieux. À ses pieds, la pente des Petits Jardins, ornée d'une mosaïculture renouvelée chaque année, offre un écrin verdoyant à ce monument situé dans un secteur protégé. Préserver cette porte, c'est sauvegarder un repère de l'histoire locale.

◆◆ LA MOBILISATION : L'ENGAGEMENT DE LA VILLE

La Ville de Vendôme, propriétaire du site, s'implique activement dans la restauration de l'Arche des Grands-Prés. Dès 2021, des mesures de sécurisation ont été prises. Aujourd'hui, la commune fédère partenaires et habitants pour mener à bien ce projet d'envergure.

Cette initiative s'inscrit dans la valorisation du patrimoine vendômois, reconnue par le label Ville d'art et d'histoire. L'Arche continuera ainsi d'être mise en lumière lors de visites et d'animations à destination de tous les publics, petits et grands.

Montant des travaux	99 660 €
Objectif de collecte	15 000 €
Début des travaux	Courant 2025

Gravure XIX^e siècle de l'Arche des Grands-Prés © collection musée de Vendôme ; Photographie générale en nocturne © Ville de Vendôme ; Photographie de l'arche des Grands-Prés avec les étalement actuels © Cabinet M de Quelen



► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider à la restauration de l'arche des Grands-Prés de Vendôme

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 3 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/102946



ou en flashant le QR code ci-contre.

Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription à Fondation du patrimoine, DR Centre-Val de Loire, BP 70289, 75867 PDC PARIS 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine - arche des Grands-Prés de Vendôme

Le montant de mon don est de _____ €

Autres montants suggérés 80 € 150 € 250 € 500 €

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN* : | | | | | | | | | | | |

Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

* Informations obligatoires pour les entreprises

► Je bénéficiaie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons

80 €	150 €	250 €	500 €
-------------	--------------	--------------	--------------

28 €	51 €	85 €	170 €
-------------	-------------	-------------	--------------

Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.

20 €	38 €	63 €	125 €
-------------	-------------	-------------	--------------

Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).

32 €	60 €	100 €	200 €
-------------	-------------	--------------	--------------

Réduction d'impôt de 60 % du don dans la limite de 20 000 € ou de 5 % du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre